



Civil de Troy
M^e L. Desmarest avoué près le Tribunal

Désire à M^e Desmarest avoué près le même
Tribunal a des J^{es} Laborde & J^{es} Amis & Coigneux, demeur-
nant à Coulouse, qu'il a mandat d'obtempérer & qu'il
se constitue pour le J^e Louis Modat propriétaire & percepteur
demeurant à Brucelle, sur la copie d'assignation à lui donnée
à la requête des J^{es} Laborde & Co par exploit de Meyhüsin
en date du seize mai 1849 pour toutes réserves de droit &
moyens de nullité, tant acte. Pour original
L. Desmarest

Le 21 mai 1849

Acte de Constitution

Pour le 1^{er} Louis Recat prop.
à l'usage de la ville.

Contre le 1^{er} Laborde & le 1^{er} ancien
M^{re} de l'Église.

L. Desmays

Benayech

Le vingt-un mai 1849, nous, Louis Recat
et 1^{er} Soussigné avons signé
après l'avis de M^{re} Desmays
en son Étude à Rodez en présence
à lui même. cout 25

Russier

" 11

Intéressé. - Pour le 1^{er} Recat
1849 sel m B C 2, Pour vingt-cinq
cinque cinq C. / Duboy